



Assemblée générale

Distr. générale
13 mai 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 8

Affaires juridiques

[Programme 6 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	9
1. Commission du droit international	9
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	9
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	10
B. Programme de travail	11
Sous-programme 1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	12
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	15
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international . . .	19
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaire maritimes.	23

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).



Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	28
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités.	32
C. Appui au programme	36
Annexe	
Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007.....	38

Vue d'ensemble

- 8.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. C'est l'Assemblée générale, aidée en cela par ses organes subsidiaires, la Commission du droit international (CDI) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui définit les grandes orientations de ce programme. Des orientations sont également données par la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 8.2 Les activités dont le Bureau des affaires juridiques est chargé relèvent du programme 6 (Affaires juridiques) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.
- 8.3 Le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 est informé par les mêmes principes que les précédents : l'Organisation doit rationaliser et simplifier ses travaux et veiller à ce que ses ressources et activités soient cohérentes par rapport à la stratégie exposée dans la Déclaration du Millénaire (voir résolution de l'Assemblée générale 55/2). C'est dans cet esprit que le Bureau des affaires juridiques a élaboré ses propositions.
- 8.4 Il est de nouveau rappelé que le Bureau des affaires juridiques a fait l'objet d'évaluations approfondies en 2001 et 2002. Se référant aux sous-programmes 1 à 3, 5 et 6, le Bureau des services de contrôle interne a conclu en ces termes son rapport d'évaluation du 9 avril 2002 :
- « D'une manière générale, le Bureau des affaires juridiques s'est acquitté avec compétence, et parfois de façon exemplaire, de sa mission qui consiste à fournir des services juridiques centraux unifiés au Secrétariat et aux organes de l'Organisation. Le Bureau s'est bien adapté à l'évolution des arrangements juridiques relatifs aux opérations de maintien de la paix et a pris les mesures voulues pour prêter assistance aux tribunaux et accompagner l'élaboration et l'adoption de plusieurs instruments importants en matière de droit international public et de droit commercial. Dans des domaines spécifiques du cadre juridique des Nations Unies, comme les questions ayant trait à la Charte ou aux procédures applicables, les conseils fournis étaient fiables et pragmatiques » (E/AC.51/2002/5, par. 78).
- 8.5 Par la suite, le sous-programme 4 a lui aussi fait l'objet d'une évaluation approfondie. Dans son rapport du 2 avril 2003, le Bureau des services de contrôle interne a formulé les conclusions suivantes :
- « Depuis sa création en 1992, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer s'est acquittée efficacement des responsabilités confiées au Secrétaire général par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En particulier, le soutien administratif apporté par la Division aux organes de suivi des traités a été utile et d'un bon rapport coût-efficacité; en outre, le soutien technique qu'elle a fourni à la Commission des limites du plateau continental a facilité les travaux de celle-ci. Les services que la Division a assurés à l'Assemblée générale et à son Processus consultatif à l'occasion de leur examen et de leur évaluation annuels de l'application de la Convention et d'autres faits nouveaux concernant les affaires maritimes ont été fournis à la satisfaction des usagers. Le rapport annuel détaillé qu'établit la Division est un outil important pour l'examen auquel l'Assemblée générale procède chaque année » (E/AC.51/2003/3, par. 50).
- 8.6 Les propositions budgétaires reposent sur un examen interne de tous les sous-programmes effectué en tenant compte, entre autres choses, des dispositions de l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. De cet examen, il est ressorti que les sous-programmes devaient se poursuivre comme prévu dans le plan-programme biennal pour la période 2006-2007, conclusion plus particulièrement appuyée par les constatations faites par le Bureau des

services de contrôle interne lors de ses évaluations approfondies, les directives additionnelles données par l'Assemblée générale et les réactions d'autres entités avec lesquelles le Bureau des affaires juridiques est en relation. Comme les précédents, le projet de budget prévoit une intensification du recours à l'informatique. Des crédits sont demandés pour poursuivre la numérisation des archives juridiques, y compris les documents conservés dans les archives de l'Organisation. On continuera de mener à bien l'informatisation des activités en consultation avec la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui, et conformément à la stratégie de l'Organisation en matière de technologies de l'information et de la communication.

- 8.7 Le Bureau travaille en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs au système, y compris des organes créés par traité, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales ou nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Cette collaboration prend plusieurs formes :
- a) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;
 - b) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies, participation à ces réunions, coopération avec les institutions spécialisées et d'autres organismes et coordination des arrangements institutionnels les concernant.;
 - c) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales.
- 8.8 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 2006-2007 sont exposés en détail dans le programme de travail, de même que les ressources requises. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont récapitulés dans le tableau 8.1.

Tableau 8.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par composante

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Organes directeurs	—	—
B. Programme de travail		
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	1	2
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2	3
3. Développement progressif et codification du droit international	2	5
4. Droit de la mer et affaires maritimes	3	5
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	3	6
6. Garde, enregistrement et publication des traités	4	5
C. Appui au programme	—	—
Total	15	26

- 8.9 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 8.2

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2002-2003 Nombre effectif</i>	<i>2004-2005 Nombre estimatif</i>	<i>2006-2007 Nombre estimatif</i>
Publications en série	175	199	216
Publications isolées	9	21	15
Total	184	220	231

- 8.10 En ce qui concerne le sous-programme 1, aucune augmentation de ressources n'est prévue. Le Bureau du Conseiller juridique continuera à fournir des avis juridiques aux principaux organes de l'Organisation et à superviser l'informatisation des archives juridiques.
- 8.11 Le sous-programme 2 relève de la Division des questions juridiques générales, qui fournit des services et un appui juridiques aux organes et aux programmes des Nations Unies. La Division s'efforce de fournir efficacement et dans les meilleurs délais des avis, une assistance et des services juridiques aux diverses composantes de l'Organisation (Siège, commissions régionales, autres bureaux hors Siège, opérations de maintien de la paix et missions autres) et des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, afin de protéger les droits de l'Organisation et d'éliminer ou de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée du fait de ses activités. Pendant l'exercice 2006-2007, la Division continuera de fournir des avis, des services et un appui juridiques à l'ensemble de l'Organisation avec une enveloppe budgétaire presque identique à celle de l'exercice 2004-2005. Toutefois, conformément à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne approuvée par l'Assemblée générale, un poste de la classe P-2 sera créé à l'appui de ce sous-programme.
- 8.12 Pour ce qui est du sous-programme 3, la diminution du volume des travaux contractuels d'imprimerie et la parution d'un nombre croissant de publications sous forme électronique permettent d'envisager une légère réduction (11 400 dollars) des ressources nécessaires. La Division de la codification continuera d'apporter un appui à divers organes qui se consacrent au développement progressif du droit international et à sa codification, d'administrer le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et d'élaborer plusieurs publications importantes, ponctuelles ou en séries. La Division s'attachera également à informatiser progressivement la production de ces publications, dans le cadre du projet d'informatisation du Bureau.
- 8.13 En ce qui concerne le sous-programme 4, confié à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, une augmentation de 26 500 dollars est demandée, essentiellement pour remplacer du matériel de bureautique. On s'attend à une augmentation du volume d'activité liée aux demandes d'assistance juridique des États côtiers, qui devraient être plus nombreuses à mesure que l'on se rapprochera de la date limite fixée pour saisir la Commission des limites du plateau continental, et à l'étude des questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En outre, la Division devra assurer le suivi du processus consultatif concernant les affaires maritimes et le droit de la mer et fournir des services supplémentaires dans ce domaine, compte tenu, en particulier, du

renforcement de la coopération avec les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies et de l'ordre du jour élargi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle devra aussi fournir les services nécessaires à la Conférence des Parties chargée de l'examen de l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (10 décembre 1982). À la demande de l'Assemblée générale, la Division renforcera et élargira les activités visant la création de capacités. Enfin, elle continuera de fournir des services consultatifs quant aux implications que peuvent avoir les dispositions de la Convention relativement aux instruments juridiques existants ou envisagés et, eu égard en particulier au chapitre 17 d'Action 21, de contribuer et de participer aux activités et réunions des organes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux mécanismes envisagés de coopération interinstitutions.

- 8.14 L'augmentation nette de 362 200 dollars prévue au titre du sous-programme 5 résulte de l'effet différé de la création de trois postes approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005, dont l'effet est compensé par diminution du nombre de jours de réunions de groupes d'experts. Pendant l'exercice 2006-2007, le service du droit commercial international continuera de fournir des services fonctionnels à la CNUDCI et à ses groupes de travail, afin d'élargir le corpus des normes juridiques applicables de manière uniforme dans le monde entier et de préparer le programme de travail normatif de la Commission pour les années à venir. On s'attend aussi à une augmentation des activités d'assistance technique destinées à appuyer les réformes juridiques entreprises par des États Membres sur la base des normes établies par la Commission. On veillera aussi à renforcer la coordination entre les organisations internationales dont les activités portent sur le droit commercial international, conformément au mandat de la CNUDCI, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.
- 8.15 En ce qui concerne le sous-programme 6, les efforts déployés pour rattraper le retard accumulé à la Section des traités ont porté leurs fruits, ce qui se traduit par une diminution des dépenses autres que le coût des postes. L'arriéré en souffrance (10 mois environ) devrait être ramené prochainement à six mois. L'amélioration continue des méthodes de travail pendant plusieurs exercices successifs s'est également traduite par une diminution des dépenses de personnel et une rationalisation de l'organigramme de la Section. Il est proposé en conséquence de déclasser de P-3 à P-2 un poste de correcteur d'épreuves et de reclasser de P-3 à P-4 un poste de juriste, dont le titulaire sera chargé d'assurer la supervision sur le plan juridique. L'amélioration continue des services de traitement des données permettra à la Section des traités de développer et d'améliorer sa base de données sur les traités et le site Web sur lequel la collection peut être consultée et qui reçoit déjà 1,7 million de visites par mois environ.
- 8.16 Le montant global des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élève à 41 244 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 610 400 dollars (1,5 %) aux taux de 2004-2005. L'enveloppe demandée, dont la répartition est indiquée dans le tableau 8.3 ci-après, tient compte, entre autres choses, de l'effet différé de la création de trois postes en 2004-2005 à la suite de la restructuration de la Division du droit commercial international, de la création proposée d'un poste d'administrateur de la classe P-2 à la Division des questions juridiques générales, et le reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de la Section des traités, dont l'effet est partiellement compensé par le déclassement d'un autre poste de P-3 à P-2, ainsi que de la diminution des dépenses autres que le coût des postes résultant de la réduction des affaires dont le Tribunal administratif est saisi.
- 8.17 Les fonds extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 6 992 000, serviront à financer des activités telles que l'apport d'un appui aux organismes des Nations Unies, aux opérations de maintien de la paix, à des colloques sur le droit commercial international et à l'action menée aux

fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

- 8.18 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, un montant de 639 000 dollars est prévu pour les activités de suivi et d'évaluation relatives au sous-programme 2 (65 900 dollars au titre du budget ordinaire et 58 000 au titre des fonds extrabudgétaires), le sous-programme 3 (10 500 dollars au titre du budget ordinaire) et le sous-programme 4 (504 600 dollars au titre du budget ordinaire).
- 8.19 La répartition par composante, en pourcentage, des ressources demandées pour financer le programme en 2006-2007 est indiquée dans le tableau 8.3.

Tableau 8.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission du droit international	4,5	–
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	1,1	–
3. Tribunal administratif des Nations Unies	3,9	–
Total partiel (A)	9,5	–
B. Programme de travail		
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	10,2	34,5
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,2	52,6
3. Développement progressif et codification du droit international	14,0	1,8
4. Droit de la mer et affaires maritimes	17,4	8,7
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	13,8	2,4
6. Garde, enregistrement et publication des traités	16,3	–
Total partiel (B)	85,9	100,0
C. Appui au programme	4,6	–
Total	100,0	100,0

- 8.20 La répartition des ressources est présentée sous forme succincte dans les tableaux 8.4 et 8.5.

Tableau 8.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 307,7	3 834,8	79,0	2,1	3 913,8	209,4	4 123,2
B. Programme de travail	29 890,2	35 102,0	316,7	0,9	35 418,7	2 294,7	37 713,4
C. Appui au programme	1 694,7	1 697,2	214,7	12,7	1 911,9	123,5	2 035,4
Total (1)	34 892,6	40 634,0	610,4	1,5	41 244,4	2 627,6	43 872,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Montant estimatif	Source de financement	2006-2007 Montant estimatif
Total (2)	3 868,2	5 739,0		6 992,0
Total [(1) + (2)]	38 760,8	46 373,0		50 864,0

Tableau 8.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	4	4	—	—	—	—	4	4
D-1	7	7	—	—	2	2	9	9
P-5	18	18	—	—	2	2	20	20
P-4/3	42	41	—	—	6	6	48	47
P-2/1	12	14	—	—	2	2	14	16
Total partiel	85	86	—	—	12	12	97	98
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	11	11	—	—	—	—	11	11
Autres classes	50	50	—	—	6	6	56	56
Total partiel	61	61	—	—	6	6	67	67
Total	146	147	—	—	18^a	18^a	164	165

^a 13 postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)] financés au titre de l'appui aux structures administratives extrabudgétaires et 5 postes (1 P-5, 3 P-4 et 1 P-3) financés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 852 400 dollars

- 8.21 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II) du 21 novembre 1947. La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf si l'Assemblée générale en décide autrement, elle se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et elle présente son rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Postes				
Autres objets de dépense	1 852,4	1852,4	–	–
Total	1 852,4	1 852,4	–	–

- 8.22 Le montant demandé (1 852 400 dollars) est identique à celui du crédit ouvert pour l'exercice en cours. Il permettra de financer : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle de la Commission à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée pendant l'examen des rapports de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 467 600 dollars

- 8.23 La CNUDCI, qui comprend 60 États membres, est chargée par l'Assemblée générale (résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966) d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Tableau 8.7

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Postes				
Autres objets de dépense	418,3	467,6	–	–
Total	418,3	467,6	–	–

- 8.24 Le montant demandé (467 600 dollars) couvrira les frais de voyage des représentants et des fonctionnaires et les services contractuels. L'augmentation prévue servirait à financer les déplacements effectués par des fonctionnaires pour appuyer les six groupes de travail de la Commission.

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 593 800 dollars

- 8.25 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant qui a compétence pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement de fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires, et pour statuer sur lesdites requêtes, de même que sur les requêtes invoquant l'inobservation des Statuts et Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des décisions prises par la Caisse. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose de sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable une fois. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires, tels que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR et l'UNRWA. En vertu de l'article 14 de son statut, la compétence du Tribunal a été étendue au personnel d'organisations affiliées à la Caisse commune des pensions, de deux institutions spécialisées, à savoir l'OMI et l'OACI, du Greffe de la Cour internationale de Justice, du Greffe du Tribunal international du droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins.
- 8.26 Le Secrétariat fournit au Tribunal administratif des Nations Unies des services fonctionnels, administratifs et techniques, qui consistent notamment à faire des recherches juridiques et analyser la jurisprudence; à établir des projets d'exposés des faits et des résumés des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; à analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant le Tribunal; à mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la compétence du Tribunal (OACI et OMI), le Greffe de la Cour internationale de Justice, le Greffe du Tribunal international du droit de la mer et l'Autorité internationale des fonds marins; et à s'occuper des relations extérieures du Tribunal, notamment avec le secrétariat de l'Organisation

internationale du Travail. En outre, au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat fera paraître, en anglais et en français, des volumes de la publication en série *Jugements du Tribunal administratif*.

Tableau 8.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Postes	858,7	858,7	4	4
Autres objets de dépense	705,4	735,1	—	—
Total	1 564,1	1 593,8	4	4

- 8.27 Le montant de 1 593 800 dollars qui est demandé servira à financer les quatre postes existants et divers objets de dépense autres. Le montant supplémentaire de 29 700 dollars prévu au titre de ces derniers est destiné à couvrir le coût du personnel temporaire qui sera engagé pour rattraper le retard accumulé par le Tribunal et faire face à l'augmentation du volume de travail liée aux sessions que tiendra le Tribunal à Genève et au Siège, et les frais de voyage.

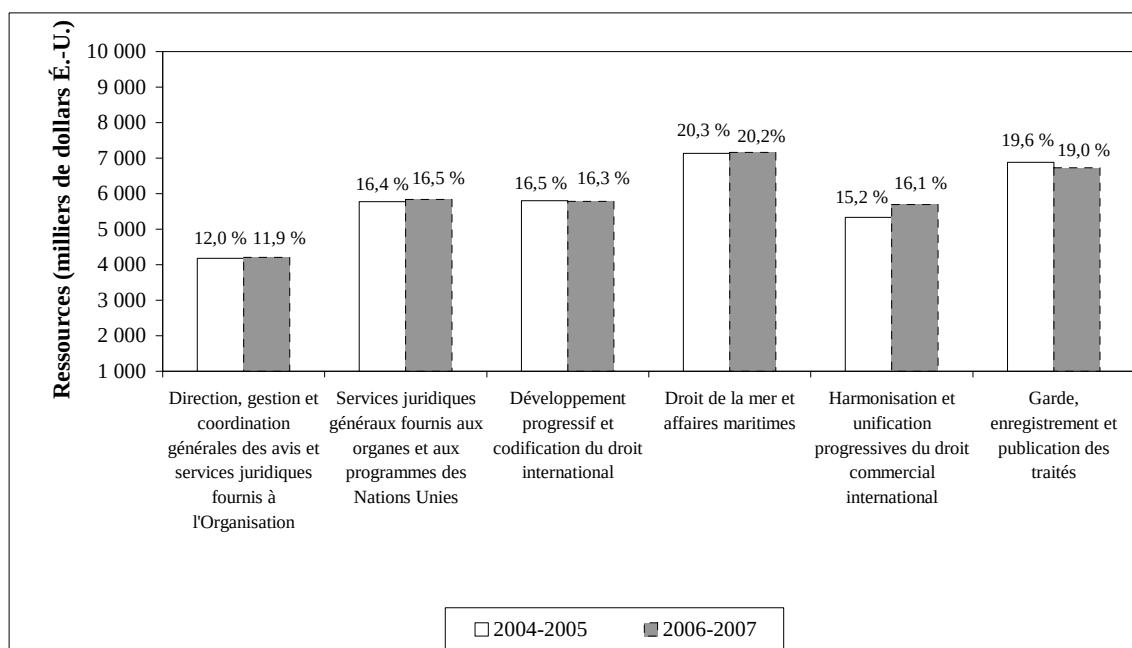
B. Programme de travail

Tableau 8.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	4 175,9	4 204,9	15	15
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	5 773,1	5 837,9	21	22
3. Développement progressif et codification du droit international	5 799,1	5 787,7	21	21
4. Droit de la mer et affaires maritimes	7 137,3	7 163,8	28	28
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	5 334,7	5 696,9	21	21
6. Garde, enregistrement et publication des traités	6 881,9	6 727,5	29	29
Total partiel	35 102,0	35 418,7	135	136
Fonds extrabudgétaires	5 739,0	6 992,0	18	18
Total	40 841,0	42 410,7	153	154

Tableau 8.10

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)**Sous-programme 1****Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 204 900 dollars**

- 8.28 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution de ce sous-programme, et c'est lui qui dirige, supervise et administre l'ensemble des activités visées par le présent chapitre. Chargé de la réalisation des produits énoncés plus bas, il est en outre souvent invité à présenter des communications et à participer à des réunions et conférences organisées sous les auspices d'organes des Nations Unies, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales, sur des questions juridiques relatives aux missions de l'Organisation. Il fournit des spécialistes et des conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates, par des gouvernements ou des organismes internationaux, sur des sujets relevant de sa compétence.

Tableau 8.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies à promouvoir le respect du droit

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
Fourniture en temps voulu de conseils juridiques de qualité qui facilitent le fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU	i) Absence de problèmes quant à la clarté et à l'exactitude des avis fournis <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 1 problème 2004-2005 (estimation) : 1 problème 2006-2007 (objectif) : 0 problème ii) Mise au point d'instruments juridiques ayant trait aux activités de l'Organisation <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : délai de 4 mois 2004-2005 (estimation) : délai de 4 mois 2006-2007 (objectif) : délai de 4 mois

Facteurs externes

8.29 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres encouragent le respect de la primauté du droit et s'acquittent notamment des obligations qui leur incombent en vertu des instruments juridiques internationaux qui les lient à l'Organisation des Nations Unies ou auxquels ils sont parties;
- b) Les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies sollicitent des conseils, un appui et des services juridiques sur l'adoption et l'application de leurs résolutions et décisions ainsi que sur la conduite de leurs travaux et réunions;
- c) Les services du Secrétariat sollicitent, en ce qui concerne les régimes juridiques et les droits et obligations de l'Organisation, les conseils juridiques dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre des programmes et mandats;
- d) Les organisations intergouvernementales, les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales et le grand public sollicitent des avis juridiques et demandent que les membres du Bureau du Conseiller juridique participent à des séminaires et à des conférences.

Produits

8.30 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) et services fonctionnels pour les réunions :
 - i) Fourniture, à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions, à la Commission de vérification des pouvoirs et aux conférences, d'avis sur la Charte des Nations Unies, les

- résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation (100);
- ii) Fourniture de conseils (oralement ou par écrit) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires sur l'interprétation et l'application des résolutions, du Règlement intérieur provisoire et des statuts des tribunaux pénaux spéciaux (25);
 - iii) Fourniture au Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et les commissions régionales, d'avis de fond et de procédure sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, le Règlement intérieur, les élections et le statut consultatif des organisations non gouvernementales (30);
 - iv) Fourniture de services fonctionnels et de secrétariat au Comité des relations avec le pays hôte et à ses groupes de travail, notamment : rédaction de notes et déclarations à l'intention du Président, assistance au Bureau, analyse de questions juridiques et établissement des rapports et de la documentation (5);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire). Promotion des instruments juridiques :
- i) Avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités et au Statut de l'Organisation, y compris en ce qui concerne le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), sur le territoire des États Membres, ainsi que sur les relations avec les États et les organismes intergouvernementaux;
 - ii) Avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public, en vue d'une pratique uniforme du droit;
 - iii) Conseils aux services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles, aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales;
 - iv) Établissement des instruments et régimes juridiques et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment des accords sur le statut des forces et des missions, des accords avec les pays qui fournissent des contingents et des accords de coopération avec les organisations régionales, et avis sur ces questions;
 - v) Analyses de droit international public et étude de certaines questions juridiques en réponse aux demandes formulées par les organisations intergouvernementales et régionales, les institutions internationales, les établissements universitaires et le public;
 - vi) Établissement ou analyse de rapports à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales; liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des fonctions que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications concernant les procédures judiciaires;
 - vii) Négociation, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNOPS;

- viii) Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes;
- ix) Règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;
- x) Fourniture de services consultatifs aux gouvernements sur des questions de droit international public par l'intermédiaire des organes subsidiaires compétents, selon la pratique établie;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Services consultatifs : activités visant à aider les États, en faisant notamment appel au Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler leurs différends par la voie judiciaire devant la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale.

Tableau 8.12

Ressources nécessaires : Sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	3 837,4	3 837,4	15	15
Autres objets de dépense	338,5	367,5	—	—
Total partiel	4 175,9	4 204,9	15	15
Fonds extrabudgétaires	1 515,0	2 414,0	5	5
Total	5 690,9	6 618,9	20	20

- 8.31 Le montant de 4 204 900 dollars doit permettre de continuer à financer les 15 postes existants; une augmentation des ressources est prévue à la rubrique Autres objets de dépense, au titre de l'informatique essentiellement.

Sous-programme 2

**Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes des Nations Unies**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 837 900 dollars

- 8.32 Le sous-programme sera mis en oeuvre par la Division des questions juridiques générales, qui continuera à répondre aux demandes d'avis, de services et d'appui juridiques formulées par tous les services de l'ONU aux fins des opérations et activités de l'Organisation.

Tableau 8.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Protéger ses intérêts juridiques	
Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Pleine protection des intérêts juridiques de l'Organisation et réduction, dans toute la mesure possible, du nombre de litiges et autres problèmes juridiques	a) i) Absence de cas dans lesquels, à moins que les obligations correspondantes n'aient été levées, le statut et les privilèges et immunités reconnus à l'Organisation ne sont pas respectés et réduction, dans toute la mesure possible, du nombre de différends et autres problèmes juridiques <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 0 cas 2004-2005 (estimation) : 0 cas 2006-2007 (objectif) : 0 cas ii) Réduction du nombre de cas de non-respect des droits juridiques de l'Organisation <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 150 cas 2004-2005 (estimation) : 150 cas 2006-2007 (objectif) : 100 cas
b) Réduction, dans toute la mesure possible, des obligations de l'Organisation	b) Montant des sommes à verser par l'Organisation inférieur à celui des sommes réclamées <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : réduction de 60 % du montant total des sommes réclamées 2004-2005 (estimation) : réduction de 60 % 2006-2007 (objectif) : réduction de 65 %

Facteurs externes

- 8.33 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et en reconnaissent le statut ainsi que les privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les services de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse et se conforment aux avis fournis.

Produits

8.34 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

- a) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Services consultatifs :
 - i) Donner des conseils et fournir une assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès concernant un litige survenu dans le cadre d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, et notamment représenter l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
 - ii) Donner des conseils et fournir une assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès sans rapport avec un litige survenu dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, et notamment représenter l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
 - iii) Donner des conseils et fournir une assistance en ce qui concerne la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, y compris de ses organes subsidiaires, devant des instances judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
 - iv) Donner des avis sur les politiques et procédures administratives, notamment pour l'élaboration et l'interprétation des règles, règlements et autres textes administratifs; donner des conseils sur les demandes d'indemnisation liées aux opérations de maintien de la paix et autres missions, et notamment faciliter le règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers, ainsi que sur les demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
 - v) Donner des conseils sur les activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la passation des marchés et les gros achats de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat;
 - vi) Donner des conseils sur les litiges commerciaux ou autres qui ne sont pas liés aux opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
 - vii) Donner des conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres;
 - viii) Donner des conseils sur les aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et les opérations semblables, la liquidation des biens et l'affrètement d'avions et de navires;
 - ix) Donner des conseils sur les aspects juridiques des questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

- x) Donner des conseils sur les aspects juridiques des activités de collecte de fonds des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, notamment sur les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes;
- xi) Donner des conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales;
- xii) Donner des avis sur les services de contrôle interne, notamment aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux;
- xiii) Donner des conseils sur la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du Règlement du personnel, du Règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct;
- xiv) Donner des conseils sur les questions liées au personnel, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'interprétation des règlements du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions;
- xv) Donner des avis sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et les lois nationales applicables;
- xvi) Donner des avis sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et le *Manuel d'administration des missions*, qui régissent le personnel des missions; représenter le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies.

Tableau 8.14

Ressources nécessaires : Sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	5 298,4	5 403,4	21	22
Autres objets de dépense	474,7	434,5	–	–
Total partiel	5 773,1	5 837,9	21	22
Fonds extrabudgétaires	3 366,0	3 677,0	13	13
Total	9 139,1	9 514	34	35

- 8.35 Le montant de 5 837 900 dollars doit permettre de financer 22 postes, y compris un nouveau poste de juriste adjoint (P-2), et diverses autres dépenses. L'augmentation des ressources prévues pour les postes, partiellement compensée par une diminution à la rubrique Autres objets de dépense (au titre de l'informatique essentiellement) s'explique par la nécessité de fournir des services en temps opportun, bien que la demande ne cesse de croître.

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 787 700 dollars

- 8.36 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la codification, qui continuera d'apporter un appui juridique fonctionnel aux organes de l'Organisation chargés d'élaborer des instruments juridiques, dont la Commission du droit international et la Sixième Commission de l'Assemblée générale, ainsi que les comités spéciaux. Les activités visant à assurer une meilleure connaissance et compréhension du droit international continueront également d'être menées dans le cadre de ce sous-programme.

Tableau 8.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter le développement progressif et la codification du droit international

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques

Indicateurs de succès

a) i) État d'avancement des instruments en cours d'élaboration

Mesure des résultats :

2002-2003 : progrès moyens, ou mieux, pour 30 % des instruments

2004-2005 (estimation) : progrès moyens, ou mieux, pour 30 % des instruments

2006-2007 (objectif) : progrès moyens, ou mieux, pour 33 % des instruments

ii) Degré de satisfaction des utilisateurs de publications et autres données diffusées sur support électronique

Mesure des résultats :

2002-2003 : 4 (échelle de 1 à 5)

2004-2005 (estimation) : 4 ou plus (échelle de 1 à 5)

2006-2007 (objectif) : 4 ou plus (échelle de 1 à 5)

b) Meilleures connaissance et compréhension du droit international

b) i) Participants satisfaits de la qualité des stages et séminaires

Mesure des résultats :

2002-2003 : 4 (échelle de 1 à 5)

2004-2005 (estimation) : 4 ou plus (échelle de 1 à 5)

2006-2007 (objectif) : 4 ou plus (échelle de 1 à 5)

ii) Utilisateurs satisfaits de la qualité des publications et des données diffusées sur support électronique

Mesure des résultats :

2002-2003 : 4 (échelle de 1 à 5)

2004-2005 (estimation) : 4 ou plus (échelle de 1 à 5)

2006-2007 (objectif) : 4 ou plus (échelle de 1 à 5)

iii) Adoption de propositions et mesures, en coopération avec les universités et d'autres établissements, le cas échéant, visant à réduire le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*

Mesure des résultats :

2002-2003 : recours à 10 agents externes ou internes

2004-2005 (estimation) : recours à 10 agents externes ou internes

2006-2007 (objectif) : recours à 20 agents externes ou internes

Facteurs externes

8.37 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les problèmes devant faire l'objet d'une réglementation juridique internationale sont clairement identifiés par tous et les conditions politiques favorables à un règlement juridique existent;
- b) Le contexte politique reste favorable à la participation des États aux instruments juridiques internationaux relevant du sous-programme;
- c) Les États et les institutions privées continuent de verser des contributions volontaires pour financer les bourses d'études; les universitaires et les experts devant participer aux séminaires et aux cours prévus sont disponibles; et les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou parrainer des séminaires régionaux;
- d) Des fonds extrabudgétaires ou une assistance à titre gracieux sont disponibles pour la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Produits

8.38 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale;
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 (2); rapport du Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (2); rapport de la Commission du droit international (2); rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (2); rapport du groupe de travail sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); rapport sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (2); rapport sur l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (1); rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (2); rapport sur la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (1); rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (1); et rapports de la Sixième Commission (20);
 - ii) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'avant session (2);
 - iii) Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : services fonctionnels nécessaires pour les réunions (4);
 - iv) Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation d'avant session (2);
 - v) Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation d'avant session (2);

- vi) Commission du droit international :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (182);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la protection diplomatique (1); les effets d'un conflit armé sur les traités (2); l'expulsion d'étrangers (2); la fragmentation du droit international (2); la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (1); les réserves aux traités (2); la responsabilité des organisations internationales (2); les ressources naturelles partagées (2); les actes unilatéraux des États (2); résumé thématique (2);
 - c. Assistance aux représentants et rapporteurs : assistance aux rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international chargés des questions suivantes : protection diplomatique, effets d'un conflit armé sur les traités, expulsion d'étrangers, fragmentation du droit international, responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international; réserves aux traités; sur la responsabilité des organisations internationales; ressources naturelles partagées; et actes unilatéraux des États;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Séries législatives* (résolution 174 (II) de l'Assemblée générale), volumes 25 et 26; *Supplément n° 7* (vol. IV et V) et *Suppléments nos 8 et 9* (vol. VI) du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; *Recueil des sentences arbitrales internationales*, volumes XXV, XXVI et XXVII; *Annuaire juridique des Nations Unies*, 2004 et 2005; *Annuaire de la Commission du droit international* 2003, 2004 et 2005; volume I, volume II (partie I) et volume II (partie II);
 - ii) Publications isolées : *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international*; *étude sur le crime d'agression* (troisième révision);
 - iii) Supports techniques : bibliothèque audiovisuelle sur le droit international;
 - iv) Promotion d'instruments juridiques : coordination de l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; site Web sur la Codification du droit international; site Web de la Commission du droit international; et site Web de la Sixième Commission;
 - v) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : exposés/séances d'information sur des questions de droit public international concernant directement le sous-programme;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : coopération avec les organismes régionaux s'occupant de questions liées au développement progressif et à la codification du droit international; participation à des réunions d'experts auxquelles l'Organisation est invitée en tant qu'observateur;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : cours et séminaires (bourses) dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; Séminaire de droit international.

Tableau 8.16

Ressources nécessaires : Sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	5 149,2	5 149,2	21	21
Autres objets de dépense	649,9	638,5	–	–
Total partiel	5 799,1	5 787,7	21	21
Fonds extrabudgétaires	126,0	125,0	–	–
Total	5 925,1	5 912,7	21	21

- 8.39 Le montant de 5 787 700 dollars doit permettre de financer les 21 postes existants et diverses autres dépenses. La diminution des ressources prévues à la rubrique Autres objets de dépenses, pour les services contractuels en particulier, s'explique principalement par la réduction des dépenses afférentes aux travaux contractuels d'imprimerie et par l'achèvement de la production d'une version électronique des publications.

Sous-programme 4
Droit de la mer et affaires maritimes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 163 800 dollars

- 8.40 Le sous-programme sera exécuté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Celle-ci est chargée de veiller à la cohérence des instruments et programmes de l'Organisation et des organismes extérieurs relevant de leurs domaines de compétence respectifs avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Tableau 8.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'acceptation et l'application universelles de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Application plus uniforme et plus cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des accords d'application

a) i) Augmentation du nombre d'États parties en mesure de tenir les engagements contractés au titre de la Convention et d'accords

Mesure des résultats :

2002-2003 : 313 États parties en règle avec les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord d'application de la partie XI de la Convention et l'Accord sur les stocks de poissons

2004-2005 (estimation) : 8 États parties de plus

2006-2007 (objectif) : 12 États parties de plus

ii) Participation accrue des États membres aux réunions consacrées aux océans et au droit de la mer et en particulier aux réunions du processus consultatif officieux

Mesure des résultats :

2002-2003 : 89 États Membres

2004-2005 (estimation) : 90 États Membres

2006-2007 (objectif) : 100 États Membres

b) Augmentation des possibilités pour les États de tirer parti des mers et des océans conformément à la Convention

b) Augmentation du nombre des dossiers soumis à la Commission des limites du plateau continental

Mesure des résultats :

2002-2003 : 1 dossier

2004-2005 (estimation) : 2 dossiers

2006-2007 (objectif) : 4 dossiers

c) Coopération accrue des organisations intergouvernementales aux travaux du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

c) i) Augmentation du nombre des contributions apportées par des organisations intergouvernementales aux rapports annuels du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer

Mesure des résultats :

2002-2003 : 32 contributions

2004-2005 (estimation) : 33 contributions

2006-2007 (objectif) : 35 contributions

ii) Augmentation du nombre d'organisations intergouvernementales participant aux travaux du Processus consultatif ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

Mesure des résultats :

2002-2003 : 17 organisations intergouvernementales

2004-2005 (estimation) : 15 organisations intergouvernementales

2006-2007 (objectif) : 16 organisations intergouvernementales

Facteurs externes

- 8.41 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les États accordent le degré de priorité voulu au secteur maritime dans leurs plans, programmes et projets nationaux;
 - b) Les autorités nationales disposent des programmes et des ressources nécessaires pour adopter des instruments juridiques relatifs au droit de la mer et aux affaires maritimes, adapter ceux qui existent déjà, et les appliquer;
 - c) Les organes intergouvernementaux disposent des programmes et des ressources nécessaires pour coordonner leurs activités et apporter la contribution indispensable à une meilleure gestion des océans.

Produits

- 8.42 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour 70 séances plénières;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : comme prévu par l'article 319 de la Convention, rapports annuels sur les questions de caractère général qui ont surgi à propos de la Convention, les travaux de la Commission des limites du plateau continental et les questions retenues comme prioritaires par les États parties; documents d'information et documents de séance requis; rapport de la Réunion des États parties sur les travaux de ses quatorzième et quinzième sessions;
 - ii) Assemblée générale :
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres faits nouveaux, et questions nouvelles touchant les affaires maritimes et le droit de la mer (2); rapport sur la mise en œuvre de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants (1); rapports sur l'état du milieu marin dans le monde (2); rapports sur les travaux du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (2); rapport sur des sujets d'actualité (1); exploitation durable des fonds de pêche, notamment grâce à la mise en œuvre de l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 et d'instruments connexes (1);
 - iii) Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières et réunions des groupes de travail (40);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information et documents de séance requis; questions retenues comme prioritaires par le Processus consultatif;
- iv) Commission des limites du plateau continental :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et réunions des groupes de travail (240);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information et documents de séance requis (8); questions retenues comme prioritaires par la Commission (4);
 - c. Groupes spéciaux d'experts : Groupe spécial d'experts chargé de lancer la phase initiale de l'analyse des évaluations dans le cadre du deuxième atelier international sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (1); Groupe spécial d'experts officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (1); Comité consultatif chargé de la publication des résumés des sciences aquatiques et halieutiques (réunions plénières) (2); Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (réunions plénières) (2); Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (groupe de travail) (2); groupe d'experts sur les normes techniques de collecte, de conservation et de diffusion de l'information déposée auprès de la Commission en ce qui concerne les limites des zones maritimes (1); équipe spéciale sur l'application des instruments par l'État du pavillon (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Bibliography of the Law of the Sea*; rapport biennal du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin; *Bulletin du droit de la mer*; *Pratique des États*;
 - ii) Publications isolées : dépôt de cartes et de listes de coordonnées dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – normes techniques; instruments internationaux relatifs à la pêche accompagnés d'un index, nouvelle édition afin de tenir compte des conclusions de la Conférence d'examen de 2006; genèse de l'article 220 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – application par les États côtiers; genèse de la partie VI (art. 76 à 85) et de l'annexe II de la Convention; manuel de formation en vue d'aider les États à appliquer l'article 76;
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions intitulée *Résumés des sciences aquatiques et halieutiques*; circulaire d'information sur le droit de la mer; bulletin d'information sur l'évolution du droit de la mer et des affaires maritimes; études spécialisées, en coopération avec les organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, sur certaines questions nouvelles et problèmes persistants ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; réunions du Processus consultatif

- officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer; sessions de la Commission des limites du plateau continental;
- v) Supports techniques : pages Web sur la Commission des limites du plateau continental, sur le droit de la mer et les affaires maritimes et sur le programme FORMATION-MERS-CÔTES; gestion et développement du système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et du système d'enregistrement;
 - vi) Promotion d'instruments juridiques : activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs concernant :
 - a. L'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de la Convention et l'élaboration des règlements d'application;
 - b. Les moyens devant permettre aux États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention, notamment les questions économiques, techniques, scientifiques et environnementales;
 - c. Les questions ayant trait à la ratification de la Convention et des accords connexes, à leur mise en œuvre effective et à leur application uniforme et cohérente, et aux incidences de l'entrée en vigueur de la Convention;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers :
 - a. Exécution et développement du programme de formation concernant le droit de la mer et les affaires maritimes et notamment du programme FORMATION-MERS-CÔTES (avec l'appui du PNUD) :
 - i. Aide au renforcement des établissements de formation nationaux;
 - ii. Diversification des cours de formation;
 - iii. Formation de concepteurs de cours;
 - b. Atelier consacré aux modalités d'établissement des communications à l'intention de la Commission des limites du plateau continental en application de l'article 76 de la Convention;
 - c. Organisation de séminaires et ateliers portant sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
 - d. Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer;
 - iii) Bourses et subventions : octroi annuel de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe et supervision du boursier pendant toute la durée du programme; octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Fondation Nippon, et supervision des boursiers (formation en matière de développement des capacités);
 - iv) Projets opérationnels : appui à des projets, en coopération avec des organismes de financement, et participation à des activités conjointes avec d'autres organisations et institutions internationales, s'il y a lieu;

- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire). Services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

Tableau 8.18

Ressources nécessaires : Sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	6 684,4	6 684,4	28	28
Autres objets de dépense	452,9	479,4	–	–
Total partiel	7 137,3	7 163,8	28	28
Fonds extrabudgétaires	565,0	609,0	–	–
Total	7 702,3	7 772,8	28	28

- 8.43 Le montant de 7 163 800 dollars permettra de financer le maintien des 28 postes existants et diverses autres dépenses. L'augmentation du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense tient principalement au remplacement du matériel de bureautique, notamment le matériel spécialisé dont la Commission des limites du plateau continental se sert pour traiter les dossiers soumis par les États côtiers.

Sous-programme 5**Harmonisation, modernisation et unification progressives
du droit commercial international****Ressources nécessaires : 5 696 900 dollars**

- 8.44 Le sous-programme est exécuté par la Division du droit commercial international, qui assure le secrétariat de la CNUDCI. La Division fournit un appui fonctionnel et administratif à la Commission et à ses groupes de travail intergouvernementaux en procédant à des études, en établissant des projets de texte et en menant à bien d'autres tâches afin de faciliter l'élaboration de documents juridiques et la coordination des travaux des organisations internationales qui formulent des règles relatives au commerce international. Elle fournit également une assistance technique aux gouvernements et aux organisations internationales qui se servent des textes de la CNUDCI dans le cadre de leurs travaux législatifs.

Tableau 8.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter et encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension et l'application de ce droit et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Contribution à la modernisation des pratiques commerciales et réduction des incertitudes et obstacles juridiques résultant de l'inadéquation et de la disparité des lois	a) i) Multiplication des décisions législatives (ratifications et adoption de lois nationales) fondées sur les textes de la CNUDCI <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 38 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales) 2004-2005 (estimation) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales) 2006-2007 (objectif) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales) ii) Multiplication des décisions de justice reposant sur les textes de la CNUDCI <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 68 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT) 2004-2005 (estimation) : 70 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence 2006-2007 (objectif) : 70 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence
b) Contribution à une meilleure compréhension des questions de droit commercial international et plus grand respect des normes de la CNUDCI	b) i) Augmentation du nombre de publications mentionnant les travaux de la CNUDCI <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 324 nouvelles publications ajoutées à la bibliographie de la Commission 2004-2005 (estimation) : 332 nouvelles publications ajoutées à la bibliographie de la Commission 2006-2007 (objectif) : 340 nouvelles publications ajoutées à la bibliographie de la Commission

ii) Multiplication des renvois aux documents de la CNUDCI dans les bases de données juridiques

Mesure des résultats :

2002-2003 : 392 nouveaux renvois

2004-2005 (estimation) : 400 nouveaux renvois

2006-2007 (objectif) : 400 nouveaux renvois

iii) Augmentation des téléchargements effectués à partir du site Web de la CNUDCI

Mesure des résultats :

2002-2003 : 200 700 téléchargements

2004-2005 (estimation) : 220 000 téléchargements

2006-2007 (objectif) : 240 000 téléchargements

c) Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales s'occupant de droit commercial international

c) Multiplication des activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial

Mesure des résultats :

2002-2003 : 63 activités conjointes

2004-2005 (estimation) : 70 activités conjointes

2006-2007 (objectif) : 75 activités conjointes

Facteurs externes

8.45 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres s'engagent à transposer les lois types en droit interne et à faire rapport sur la question;
- b) Les correspondants nationaux rendent compte des décisions de justice et des sentences arbitrales au niveau national;
- c) Les organisations internationales participent aux activités de coordination et à l'organisation des activités communes.

Produits

8.46 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et élaboration de projets de rapports (2); présentation du rapport annuel de la Commission (2);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : *Documents officiels de l'Assemblée générale* (2); rapports des six groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la Commission, plusieurs rapports périodiques de fond et documents de séance sur des questions de fond (50);
 - ii) Groupes de travail I à VI de la Commission :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par les présidents des groupes de travail et élaboration de projets de rapports (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports établis à la demande des groupes de travail et documents de séance sur des questions de fond (216);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par la Division qui doivent être présentés à la Commission et à ses groupes de travail;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : volumes XXXIV (2003), XXXV (2004), XXXVI (2005) et XXXVII (2006) de *l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*;
 - ii) Publications isolées : brochure présentant la synthèse du Guide législatif de la CNUDCI et des dispositions législatives types sur les projets d'infrastructure à financement privé; brochure relative à la loi type révisée sur l'arbitrage commercial international et guide pour l'incorporation dans le droit interne; brochure sur la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer assortie de commentaires; brochure sur les règles d'arbitrages révisées de la CNUDCI; brochure relative au Guide législatif de la Commission sur les opérations garanties; brochure relative à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, assortie de commentaires;
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit, à Vienne et dans d'autres villes, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires ou par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales;
 - iv) Manifestations spéciales : participation en tant que coorganisateurs et animateurs au concours annuel d'arbitrage international Willem C. Vis à Vienne en 2006 et en 2007;
 - v) Supports techniques : tenue d'une base de données accessible par l'Internet qui regroupe les décisions de justice et les sentences arbitrales recueillies dans le cadre du système CLOUT; gestion du système de collecte des décisions de justice et des sentences arbitrales reposant sur les textes de la Commission; publication de résumés de ces décisions et sentences arbitrales; suivi de l'actualité et des tendances; acquisition d'ouvrages et gestion de la bibliothèque juridique de la Commission; gestion du site Web de la Commission;

- c) Coopération technique (budget ordinaire) : services consultatifs : missions d'information, séminaires, évaluations des réformes juridiques, aide à l'élaboration de législations nationales fondées sur les textes législatifs de la Commission et conseils concernant les textes non législatifs de cette dernière.

Tableau 8.20

Ressources nécessaires : Sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	4 568,0	4 992,6	21	21
Autres objets de dépense	766,7	704,3	–	–
Total partiel	5 334,7	5 696,9	21	21
Fonds extrabudgétaires	167,0	167,0	–	–
Total	5 501,7	5 863,9	21	21

- 8.47 Le montant de 5 696 900 dollars permettra de financer le maintien des 21 postes existants et diverses autres dépenses. L'augmentation des dépenses au titre des postes tient à l'effet-report de la création de trois postes (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-2) approuvée en 2004-2005. La diminution du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense s'explique par la réduction du nombre de jours alloués à une réunion de groupe d'experts (3 jours contre 5 précédemment) dans la Division du droit commercial international.

Sous-programme 6**Garde, enregistrement et publication des traités****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 727 500 dollars**

- 8.48 La Section des traités est chargée de l'exécution de ce sous-programme, en application des dispositions de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et compte tenu des responsabilités qui incombent au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire afin de promouvoir les principes du droit international.

Tableau 8.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire plus largement connaître les traités internationaux conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleur accès aux traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général, y compris aux éléments d'information concernant leur état, et aux traités enregistrés auprès du Secrétariat	a) i) Traitement, enregistrement et publication dans des délais raisonnables des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 1 jour 2004-2005 (estimation) : 1 jour 2006-2007 (objectif) : 1 jour ii) Nombre de pages consultées sur le site Web de la Section des traités <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 130 000 pages par mois 2004-2005 (estimation) : 120 000 pages par mois 2006-2007 (objectif) : 150 000 par mois
b) Promotion d'une plus large participation des États au cadre institué par les traités internationaux	b) Nombre de nouvelles formalités conventionnelles accomplies par les Parties <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 1 654 instruments 2004-2005 (estimation) : 3 000 instruments 2006-2007 (objectif) : 3 000 instruments
c) Meilleures connaissance et compréhension, par les États Membres, des aspects techniques et juridiques de la participation au cadre institué par les traités internationaux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat	c) Augmentation du nombre des formalités conventionnelles accomplies selon les règles <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : non-respect des règles dans 25 % des cas 2004-2005 (estimation) : non-respect des règles dans 10 % des cas 2006-2007 (objectif) : non-respect des règles dans 5 % des cas
d) Plus grand respect du cadre institué par les traités internationaux et renforcement de la primauté du droit à l'échelon international	d) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits des services, notamment électroniques, fournis par la Section des traités <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 60 % 2004-2005 (estimation) : 80 % 2006-2007 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 8.49 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les États Membres sollicitent des conseils juridiques et techniques préalablement à : i) la conclusion de traités, notamment en ce qui concerne les dispositions finales de ces traités; ii) la présentation de traités à l'enregistrement, afin d'éviter des retards et d'éventuels problèmes;
 - b) Les États Membres transmettent de plus en plus de documents sous forme électronique afin d'en faciliter l'enregistrement et la publication, et fournissent des traductions pour les traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU.

Produits

- 8.50 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : numéros mensuels bilingues (anglais/français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits auprès du Secrétariat* (ST/LEG/SER.A/...); *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* [état au 31 décembre 2005 (ST/LEG/SER.E/24) et état au 31 décembre 2006 (ST/LEG/SER.E/25)]; établissement et composition de deux volumes de l'Index cumulatif du *Recueil des Traités* des Nations Unies en conjonction avec le *Recueil des Traités* des Nations Unies; publication du *Recueil des Traités* des Nations Unies;
 - ii) Publication isolée : *Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux*; *Treaty Event Annual Focus Book* (publication sur les manifestations consacrées aux traités);
 - iii) Supports techniques : établissement automatisé de l'Index cumulatif du *Recueil des Traités* des Nations Unies à partir de la nouvelle base de données; ajout de documents (Art. 102 de la Charte); actualisation des données sur les traités au moyen des outils électroniques, y compris l'Internet (Art 102 de la Charte); gestion des pages Web sur l'assistance technique en matière juridique, y compris l'annuaire interdépartemental et interinstitutions de l'assistance technique dans le domaine juridique et ses liens avec d'autres pages Web; gestion quotidienne d'une base de données générale rassemblant toutes les mesures relatives au dépôt des traités; publication sur CD-ROM de l'Index cumulatif du *Recueil des Traités* des Nations Unies; traitement des volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies en vue de leur diffusion par la voie électronique, y compris sur l'Internet; publication interne des volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies; *Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux*; volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies sur CD-ROM; mise à jour du *Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux* sur support électronique, y compris sur l'Internet;
 - iv) Promotion des instruments juridiques : garde de plus de 500 traités multilatéraux et instruments connexes à l'égard desquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire conformément à leurs clauses finales pertinentes; notifications dépositaires relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; documents et autres textes diffusés lors de manifestations publiques (avis et services juridiques de caractère général); envoi des

notifications concernant environ 3 600 formalités pour l'exercice biennal aux États Membres et aux gouvernements et organismes internationaux intéressés, dont quelque 2 700 actes (signatures, ratifications, adhésions, successions et acceptations); diffusion d'éléments d'information touchant l'état des traités multilatéraux conclus par des organisations intergouvernementales, des gouvernements, le Secrétariat, des organismes des Nations Unies et d'autres organismes; diffusion d'éléments d'information touchant l'état des instruments enregistrés aux États Membres, aux organisations intergouvernementales, au Secrétariat, aux organismes des Nations Unies et à d'autres entités (Art. 102 de la Charte); fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux services du Secrétariat et à d'autres entités de conseils juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication; rectification des instruments, le cas échéant; enregistrement et traitement, y compris analyse juridique, de quelque 2 000 nouveaux traités et accords internationaux; formalités de suivi; mise à jour du *Manuel des Traités*; mise à jour du *Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux*;

- b) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux services du Secrétariat et à d'autres entités de conseils juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires de formation (au Siège et dans les régions) sur les fonctions de dépositaire et la pratique suivie en matière d'enregistrement et de publication, à l'intention des missions permanentes et des conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations apparentées.

Tableau 8.22

Ressources nécessaires : Sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	5 562,0	5 566,5	29	29
Autres objets de dépense	1 319,9	1 161,0	—	—
Total	6 881,9	6 727,5	29	29

- 8.51 Le montant de 6 727 500 dollars permettra de financer le maintien des 29 postes existants, compte tenu du reclassement d'un poste P-3 à P-4 dont le titulaire, un juriste, assurera des fonctions de supervision dans le domaine juridique; ce reclassement est en partie contrebalancé par le déclassement d'un poste P-3 à P-2 réservé à un correcteur d'épreuves. La diminution du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense s'explique principalement par la résorption du retard accumulé à la Section des traités.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 911 900 dollars

- 8.52 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services d'appui touchant à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et à des réunions internationales, selon que de besoin.

Tableau 8.23

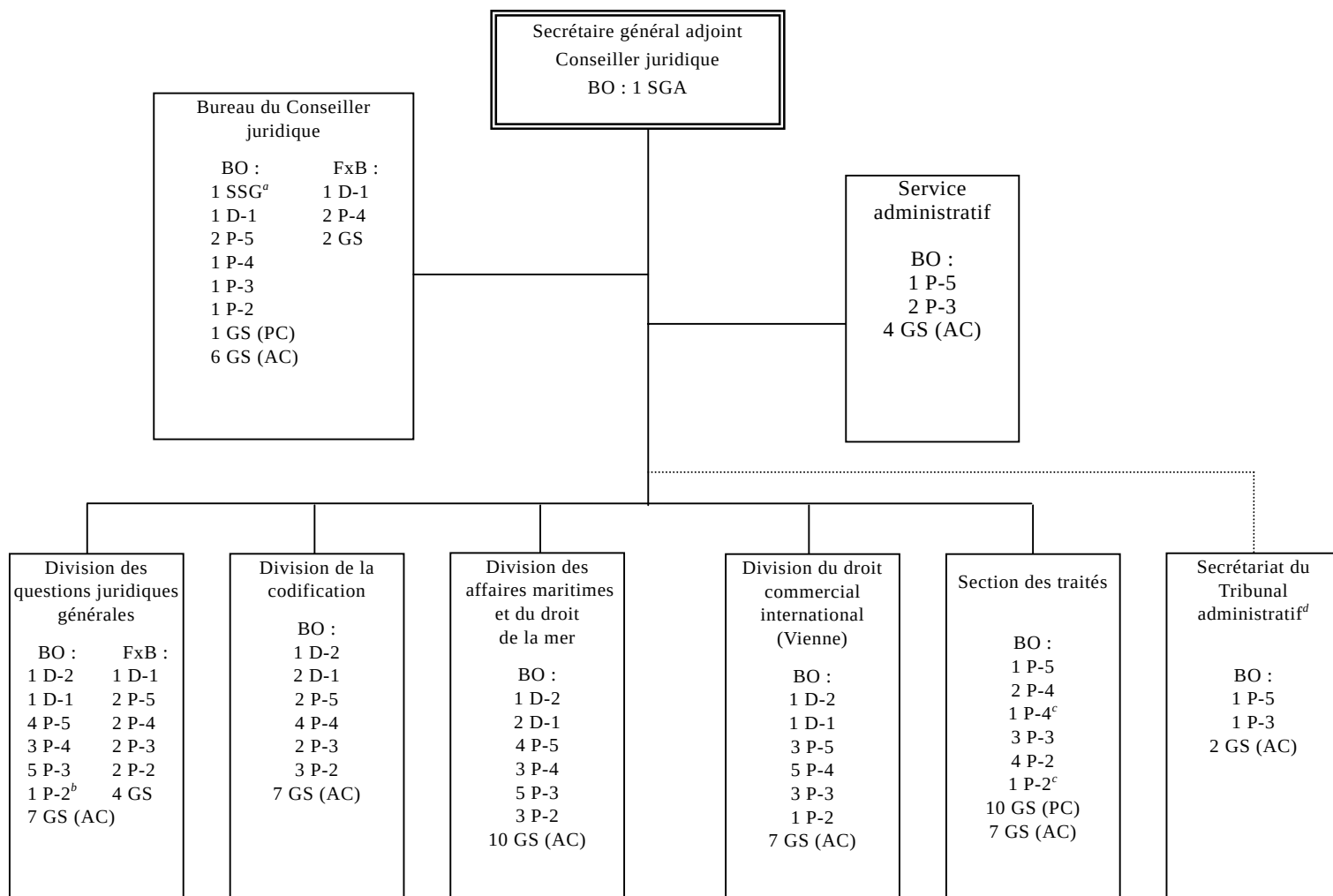
Ressources nécessaires : Appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	1 364,1	1 364,1	7	7
Autres objets de dépense	333,1	547,8	–	–
Total	1 697,2	1 911,9	7	7

- 8.53 Le montant de 1 911 900 dollars permettra de financer le maintien des sept postes existants, les autres dépenses de personnel et diverses autres dépenses. L'augmentation du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense (214 700 dollars) servira principalement à couvrir la part des dépenses qui revient au Bureau au titre de l'appui et des services informatiques fournis au niveau central ainsi que le coût des fournitures et accessoires.

Bureau des affaires juridiques

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2006-2007



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG (sous-Secrétaire général); GS = agent des services généraux; PC = 1^{re} classe; AC = autres classes; BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires.

^a Également Adjoint du Secrétaire général adjoint.

^b Nouveau poste.

^c Poste reclassé ou déclassé.

^d Pour les questions de fond, le secrétariat (Secrétaire) relève exclusivement du Tribunal administratif.

Annexe

Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007

Affaires juridiques

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
8.39 b) ii)	Étude sur le crime d'agression	1	Activité menée à bien
8.39 b) iv)	Pages Web consacrées au Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome)	1	Le Secrétariat de l'ONU ne fournit plus de services au secrétariat de la Cour pénale internationale
8.43 b) ii)	Lignes de base : législations nationales, accompagnées de cartes	1	Activité menée à bien
8.43 b) ii)	Accords portant sur les frontières maritimes	1	Activité menée à bien
8.47 b) ii)	<i>Loi type révisée de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international</i>	1	Activité menée à bien
8.47 b) ii)	<i>Guide juridique de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité</i>	1	Activité menée à bien
8.47 b) ii)	<i>Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties</i>	1	Activité menée à bien
8.47 b) ii)	<i>Loi type de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé</i>	1	Activité menée à bien
8.47 b) ii)	Convention des Nations Unies sur le commerce électronique et <i>Guide pour l'incorporation dans le droit interne</i>	1	Activité menée à bien
8.47 b) ii)	Conférence sur la loi uniforme régissant les ventes internationales (vingt-cinquième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les ventes, Vienne, 2005)	1	Activité menée à bien
8.47 c) ii)	Séminaires sur les textes de la Commission aux fins de promouvoir les activités de celle-ci	8	Activités menées à bien
8.51 a) iv)	Élaboration du <i>Manuel des clauses finales</i>	1	Activité menée à bien
Total		19	